



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2012 DAC 654** Subvention (15.000 euros) à l'association Accès Culture (4e).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Accès Culture, présidée par Madame Florence Lamy. L'association est régulièrement aidée par la Ville de Paris depuis 2004.

Fondée en mars 1993, l'association a pour but de développer tous les moyens favorisant l'accessibilité à la culture pour les personnes handicapées et les non francophones. Elle propose notamment des aides techniques permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes, d'assister de manière autonome à des représentations théâtrales et musicales. L'association a passé des partenariats avec des théâtres parisiens ou de province. En fonction de l'attente spécifique des salles et des spectacles, il leur est proposé un ensemble de services d'adaptation pour les différents types de handicaps : audiodescription et programmes en braille ou gros caractères pour les personnes malvoyantes, représentations avec surtitrage sur écrans individuels ou représentations adaptées en langue des signes pour les personnes malentendantes. Enfin, un large travail est effectué dans le domaine des relations publiques afin que les outils habituels de communication (brochures, site internet, affiches ou flyers) prennent en compte les informations relatives au handicap.

Lors de la saison parisienne de l'association en 2012, 105 représentations théâtrales ou musicales (soit 7 de plus qu'en 2011), sur 26 spectacles différents ont été rendues accessibles aux différentes catégories de personnes handicapées sensorielles, dans 10 théâtres ou opéras comme le Théâtre du Châtelet, l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet, le Théâtre du Rond-Point, la Comédie Française, le Théâtre national de Chaillot ou l'Opéra-comique. La subvention demandée concerne spécifiquement 5 spectacles et 17 représentations au Théâtre musical du Châtelet, Théâtre du Rond-Point, l'Athénée-Théâtre et la compagnie Ecla-Théâtre. En outre, l'association intervient tout au long de l'année dans de nombreuses villes de France (Marseille, Aix-en-Provence) pour adapter des spectacles à l'usage des personnes handicapées et organiser des visites et ateliers pédagogiques pour les responsables culturels et politiques.

Au regard du travail effectué par l'association Accès Culture afin de rendre sensible au plus grand nombre la richesse de la vie culturelle parisienne, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 15.000 euros pour la réalisation de ses projets parisiens en 2012, égale à celle versée en 2011.

Je sou mets donc ce projet à l'approbation de notre assemblée, et vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2012 DAC 654** Subvention (15.000 euros) à l'association Accès culture (4e).

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Accès Culture ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique Dubarry au nom de la 6e commission et de Monsieur Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Accès Culture, 16, rue Beautreillis 75004 Paris. 2012\_01106- D 05208- Simpa : 3301.

Article 2 : La dépense correspondante soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture